

COMMERCE DE DÉTAIL, CCT-CADRE

Avenant genevois

Avenant à la Convention collective cadre dans le commerce de détail

Pour l'année 2011, l'art. 20 de la convention collective cadre dans le commerce de détail est modifié comme suit :

20 Rémunération

La fixation des salaires individuels tiendra compte du poste occupé, de l'expérience professionnelle, de la formation suivie, de l'engagement personnel et des capacités particulières du collaborateur.

L'égalité des hommes et des femmes pour un travail de valeur égale est garantie.

Tout jour d'essai effectué doit être rémunéré.

Les salaires annuels suivants sont des minimums et comprennent les gratifications, primes et commissions prévues contractuellement. Ils sont divisés par 12 ou 13 selon la politique salariale de l'entreprise.

Les employeurs ont l'obligation de verser, mensuellement, au minimum 95 % du 12e ou du 13e des salaires annuels prescrits ci-après. Le solde du salaire annuel est payable au plus tard le 31 décembre de l'année concernée.

20.1. Apprentis

| | |
|---|------------|
| – Employé(e) en 1re année d'apprentissage | 9 000.– F |
| – Employé(e) en 2e année d'apprentissage | 11 400.– F |
| – Employé(e) en 3e année d'apprentissage | 13 800.– F |

20.2. Personnel fixe

| | |
|--|------------|
| – Employé(e) sans CFC : | 44 880.– F |
| – Employé(e) sans CFC et 5 ans de pratique professionnelle : | 46 080.– F |
| – Employé(e) avec diplôme d'assistant(e) du commerce de détail | 45 360.– F |
| – Employé(e) avec diplôme d'assistant(e) du commerce de détail et 5 ans de pratique professionnelle | 46 560.– F |
| – Employé(e) avec CFC : | 46 800.– F |
| – Employé(e) avec CFC et 5 ans de pratique professionnelle | 48 000.– F |

20.3 Personnel temporaire

| | |
|--|-------------------|
| – Employé(e) sans CFC | 20.55 F à l'heure |
| En dessous de 18 ans le salaire peut être de 10 % inférieur | |
| – Employé(e) avec CFC | 21.40 F à l'heure |

Ces salaires sont réputés indexés à l'indice des prix suisses à la consommation de juin 2010.

Genève, août 2010

Unia

Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs

Fédération des Artisans, des Commerçants et Entrepreneurs de Genève
Association genevoise des détaillants en textiles
Association genevoise des marchands de chaussures et maroquiniers
Association romande des papetiers, section Genève
Association des pharmacies de Genève
Association des exploitants de magasins de stations service
Visilab SA
Manor AG (Genève)
Société coopérative Migros-Genève
Bj-Office SA
FNAC (Suisse) SA
Papeterie Brachard & Cie SNC